LES DÉPUTES DU PARTI DES PASTEF ONT TRAHI LE PEUPLE !

Le mardi 3 novembre 2026 les députés du Groupe majoritaire à l'Assemblée nationale ont rejeté la loi de finances rectificative (LFR) de la loi de finances initiale (LFI) de 2026 et avec cette question préalable du député Amadou Ba, ils ont gravement porté atteinte au droit des citoyens d'assister à un débat qui leur aurait permis de prendre connaissance des projets du pouvoir exécutif, des griefs du Groupe du parti des PASTEF et des avis des députés de la minorité à l'Assemblée nationale. Avec le rejet en cours des projets de budget d'au moins vingt ministères dans le cadre de l'examen de la LFI de 2027, il ne serait pas étonnant que celle-ci soit rejetée.

Le rejet de la loi de finances rectificative est une grave erreur commise par des députés déloyaux envers le Peuple et totalement soumis au Président de leur parti qui est dans un combat en vue de l'élection présidentielle de 2029. Pourtant cette LFR doit notamment soutenir la reprise du paiement des bourses familiales ; le paiement de la dette due aux entrepreneurs sénégalais afin de relancer l'économie ; le ciblage du soutien de l'État au profit des citoyens et des ménages les plus défavorisés pour réduire les subventions ; la prise de mesures correctives imposées par la non-acquisition des ressources attendues dans le Plan de Redressement économique et social (PRES) et les ajustements imposés par l'indispensable traitement de la dette sénégalaise dans le cadre des discussions avec le FMI.

Les députés qui font preuve de loyalisme [1] envers M. Ousmane Sonko, égaré par la passion du pouvoir, ont mis leurs calculs politiques destinés à affaiblir M. Bassirou Diomaye D. Faye, au-dessus des intérêts du pays, oubliant que Dieu est le plus grand Calculateur et que, même s'Il a doté les Hommes du libre arbitre, c'est Lui qui reste à la manœuvre. L'arrivée au pouvoir en 2024, de M. Bassirou Diomaye Diakhar Faye à la place de M. Ousmane Sonko devait pourtant leur servir de leçon et les amener à se poser des questions sur « l'adéquation du leadership » du Président du parti des PASTEF et fonder l'exercice de leur fonction de député sur l'amour de la Patrie et des populations les plus démunies ainsi que sur la vérité et la justice.

Ce rejet est pour nous la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et nous oblige à prendre honnêtement position contre ce qui, pour nous, est une forfaiture. La vérité est que nous sommes en face d'un ancien Premier ministre (PM) devenu, quatre (4) jours après son limogeage, le Président de l'Assemblée nationale et qui cherche maintenant à s'opposer aux mesures correctives des prévisions de ressources non acquises et des mauvaises décisions, à la limite du sabotage, qu'il a eu à prendre dans la gouvernance des affaires publiques pendant un peu plus de deux ans (2 avril 2024 - 22 mai 2026) avec un manque de respect et de loyauté, jamais vu dans l'histoire des pays, envers un Président de la République (PR).

M. Ousmane Sonko devait pourtant faire preuve d'humilité et coopérer patriotiquement dans le sens des nouvelles orientations du PR. En effet, c'est lui qui, à le tête du gouvernement ayant hérité d'une situation financière catastrophique qui avait mis le pays au quatrième sous-sol et faussé les « solutions » qu'il pensait détenir en tant qu'opposant, l'a enfoncé au cinquième sous-sol, selon l'actuel PM, avec notamment ses bavardages excessifs sur la « dette cachée » et des propos diplomatiquement blâmables qui ont, d'une part fait fuir le FMI et des partenaires financiers capables de consentir des prêts concessionnels, et d'autre part, privé le Sénégal des interventions (dons en capital et dons budgétaires) de certains pays dans le cadre de la coopération internationale.

Les propos de M. Ousmane Sonko sur la dette cachée, prononcés lors de la Conférence de presse du 26 septembre 2024, deux semaines seulement après la dissolution de l'Assemblée nationale (12 septembre 2024) ont été excessifs et prématurés. Hâtifs car la publication du « rapport définitif » de la Cour des comptes portant « Audit du rapport sur la situation des finances publiques, gestions de 2019 au 31 mars 2024 », seul document sur la base duquel le gouvernement devait s'exprimer officiellement n'est intervenue que le 12 février 2025.

En fait, notre conviction est que, cette sortie sur la dette cachée, où l'ancien régime et le FMI ont été cloués au pilori, était destinée aux électeurs en vue de donner au Président Bassirou Diomaye Faye, le 17 novembre 2024, aux élections législatives, « une victoire éclatante et écrasante pour qu'il puisse appliquer sa politique ». Les députés élus par les sénégalais pour cet objectif exprimé par M. Ousmane Sonko, lui-même[2], ont donc trahi ceux qui ont voté pour eux, en se retournant contre le PR pour soutenir le Président du parti des PASTEF dans sa course à l'élection présidentielle de 2029, que nous avons déjà jugée illogique dans notre article intitulé « L'après "Tera meeting" : un tournant décisif » publié le 19 novembre 2025.

Illogique, parce que nous avions 2050 en perspective, et que nous savions que celui qui est déjà au pouvoir avec un droit constitutionnel de faire deux mandats, n'est pas moins méritant que lui dans la construction dudit parti politique, et est plus vertueux que lui, en ce qui concerne leur vie privé, si on analyse, en toute vérité, les informations à la portée de tous les sénégalais (fréquentation d'un salon de massage, non accompagné et en période de couvre-feu ; longue amitié avec un homosexuel notoire ; connexion avec un politicien qui « soutient le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe et se présente comme un précurseur des droits des couples homosexuels en France » ; enfants envoyés à l'étranger contrairement à un principe[3] anciennement défendu, et justification par lui-même des morts par la nécessité de mettre la pression sur l'ex-PR Macky Sall[4)].

Un bon leader doit être un exemple pour ceux qui sont sous son autorité, dans sa vie publique comme dans sa vie privée qui est d'une importance capitale pour un Homme politique qui aspire à diriger tout un Peuple. Les vertueux bâtisseurs de la Gendarmerie, avaient si bien compris cette exigence, qu'ils nous ont légué un « Règlement sur le service intérieur de la Gendarmerie nationale » où il est dit dans l'article premier relatif aux « Obligations et devoirs des chefs de tous grades » que « Leur valeur personnelle est l'élément essentiel de la confiance qu'ils inspirent. Ils se doivent en conséquence de pratiquer, tant leur commandement que dans leur vie privée, les vertus qu'ils ont le devoir de cultiver chez leurs subordonnés et de leur en donner sans cesse l'exemple ».

Après avoir donc mis en épingle la dette cachée à des fins électoralistes, l'ex-PM Ousmane Sonko a poursuivi sa rhétorique de dénigrement du FMI, soutenu en cela par des députés populistes. Voulant continuer à manipuler ceux qui le suivent et à les conditionner, pour que, malgré tout, ils continuent à le prendre pour un « saint »[5] et comme le guide d'une « révolution politique »[6] qui détiendrait les « solutions » à tous leurs problèmes, ils ont renforcé leurs diatribes contre le FMI et l'ancien régime, et défendu un souverainisme de mauvais aloi, dans un pays en construction, ne produisant pas suffisamment de biens et ne percevant pas assez d'impôts et de taxes lui permettant d'assurer en toute autonomie son fonctionnement.

Malgré tout, car M. Ousmane Sonko est loin d'être « le saint » que ses partisans croient. La VAR est en effet là, pour nous livrer : ses contradictions, en particulier sur l'appréciation des qualités du Président de la République et à propos de la dette cachée ; ses contrevérités, notamment dans cette affaire de mœurs qui a été la première cause directe des pertes en vies humaines en 2021 ; la preuve de son manque d'intégrité et du sens des priorités dans l'utilisation des fonds Jamm pour la paix en Casamance ; son déficit d'attachement à la justice et au don de soi, matérialisé notamment par un recyclage sélectif dans son Cabinet à l'Assemblée nationale de quelques-uns des responsables du parti ayant perdu leur poste ; ses abus de pouvoir avec notamment des fonds publics versés, en dehors de toute décision de justice ou d'une commission d'enquête nationale, à des « martyrs » qui ne sont pas ceux de la République, et son mutisme soutenu par celui de ses avocats, face à de graves allégations l'associant à des faits de corruption et d'abus de pouvoir. Un simple citoyen peut choisir de se taire face à de telles dénonciations mais quelqu'un qui aspire à être le Président de la République a le devoir de réagir !

Le rejet antipatriotique de la LFR de la LFI de 2026 par les députés du parti des PASTEF est inacceptable dans un pays qui cherche à sortir d'une situation financière dont la criticité ou la détérioration de la situation, par rapport au 02 avril 2024, engage partiellement la responsabilité de l'actuel Président de l'Assemblée nationale. Notre indignation est vive, parce que l'une des ruptures qui était attendues dans le cadre des changements d'ordre éthique dans la gouvernance des affaires publiques, pour l'avènement desquels nous nous sommes ouvertement battu depuis août 2023 avec la publication de nos trois livres sur « la crise morale au Sénégal », est que le fonctionnement de l'Assemblée nationale devait être fondé sur l'amour du pays (patriotisme) et des populations ainsi que sur la vérité et la justice.

Ces députés doivent savoir que ce ne sont pas les manœuvres pour l'échec du premier mandat du Président Bassirou Diomaye Faye qui ouvrira la porte du Palais présidentielle au Président du parti des PASTEF dès 2029. D'ailleurs, si au bout du compte, le bilan global (2024 - 2029) est négatif, à cause notamment des dissensions politiques, il sera mis au crédit des deux concernés. Subséquemment, les « citoyens éveillés » seront si indignés par le fait que deux « patriotes » n'aient pas pu, paradoxalement trouver un consensus sauvegardant la primauté inconditionnelle des intérêts du pays, qu'ils pourraient œuvrer pour une alternative en dehors du parti des PASTEF originel, qui voulait pourtant gouverner le pays jusqu'en 2050. Alors le « rêve brisé du Projet » sera effectif, après ceux du « Sopi » en 2000 et du « Yoonu Yokkute » en 2012.

Nous demeurons convaincu que quelles que soient les erreurs ou les graves fautes que M. Ousmane Sonko, égaré par la passion du pouvoir et le clanisme (vouloir tout pour son parti politique) a commises, il demeure

une personnalité politique exceptionnelle (« une chance pour le Sénégal et même pour l'Afrique ») qui a malheureusement manqué de conseillers sincères qui auraient pu l'aider à être plus vigilant, moins imbu de sa personne et capable de fonder ses différents rapports sur l'amour, la vérité et la justice et non sur le populisme, la manipulation ou le besoin de donner de lui-même, de ses actes et de ses propos, des perceptions bien différentes des réalités, mais qui soutiennent ses ambitions personnelles. A moins qu'il ne soit du nombre de ces mauvais leaders qui pensent avoir le monopole de la vérité et des bonnes idées.

C'est parce que nous avions pris en compte les erreurs, les fautes et les responsabilités de M Ousmane Sonko notamment dans les événements de 2021 à 2024 et dans l'exercice de sa charge de PM que nous avions formulé, dans notre article intitulé « L'après "Tera meeting" : un tournant décisif » publié le 19 novembre 2025, une recommandation dont la pertinence est renforcée par le fait que les changements, d'ordre éthique attendus depuis 2000, dans la gouvernance des affaires publiques, n'ont pas été effectifs sous sa gouvernance pendant un peu plus de deux (2) ans, comme le prouvent des faits de non-transparence ainsi que les nombreuses affaires nébuleuses, les scandales, les abus de pouvoir et les suspicions de corruption qui émergent notamment de graves allégations le concernant.

Nous avons notamment écrit dans cet article : « Etant donné qu'ils ambitionnent de rester au pouvoir jusqu'en 2050, si Dieu le veut, le PM devrait accepter de mobiliser le parti et les alliés autour du PR pour la réussite de son mandat en cours et pour un deuxième mandat. Ce serait pour lui un autre sacrifice qui optimiserait leur temps d'exercice du pouvoir et qui le grandirait aux yeux de tous les sénégalais qui aiment le pays et faciliterait son élection en 2034, si Dieu le veut ». Pour nous, ceci est toujours la meilleure solution, d'autant plus que trois (3) de nos convictions antérieures ont été confirmées, soit par M. Ousmane Sonko lui-même, soit par l'attitude du Groupe parlementaire du parti des PASTEF.

Il y a d'abord le fait, qu'en toute vérité, Bassirou Diomaye Faye, ancien Secrétaire général du PASTEF, qui était la cheville ouvrière du parti, n'était pas le premier choix de M. Ousmane Sonko, en cas d'invalidation de sa candidature pour l'élection présidentielle de 2024, suite à sa condamnation pénale. Ses deux premiers choix étaient Messieurs Habib Sy et Cheikh Tidiane Dieye qui, très probablement, avaient pris des engagements qui lui auraient permis de prendre le pouvoir avant la fin du premier mandat à l'image de la conduite de M. El Malick Ndiaye qui a démissionné pour lui céder le fauteuil de Président de l'Assemblée nationale. D'ailleurs, nous avons entendu M. Ousmane Sonko affirmer le 25 juillet 2026 à Bambey qu'il a été obligé de soutenir la candidature de Bassirou Diomaye Faye (joxoñ mossu fe am », « joxoñu ñak peexee la »). M. Ousmane Sonko savait pertinemment que s'il avait décidé de soutenir un candidat, qui n'est pas du parti, les militants n'allaient pas le suivre.

Il y a ensuite cette main de Dieu, qui aime vraiment le Sénégal, dans l'élection de M. Bassirou Diomaye Diakhar Faye. Cette main de Dieu que feu le Président du Conseil constitutionnel avait évoquée, lors de la prestation de serment, a été confirmée par M. Ousmane Sonko qui a eu à évoquer dans une vidéo la prédiction par un vieux à Keur Massar du destin singulier de Bassirou Diomaye Diakhar Faye bien avant mars 2024. A l'exercice du pouvoir nous sommes convaincu du fait que tous les honnêtes gens attachés à la tempérance dans la recherche des plaisirs charnels, reconnaissent que M. Ousmane Sonko, qui dans d'autres cieux (France, États-Unis et autres) allait être définitivement disqualifié politiquement, à cause de son implication dans une affaire de mœurs accompagnée de nombreuses contrevérités dans sa présentation des faits, n'étaient pas en avril 2024, le Président de la République dont le Sénégal avait besoin.

Il y a enfin que les langues de membres ou proches du parti des PASTEF se sont déliées pour confirmer notre affirmation selon laquelle M. Ousmane Sonko est l'un des cinq (5) principaux inducteurs des homicides qui se sont produits entre 2021 et 2024 [7]. C'est d'ailleurs pourquoi M. Ousmane Sonko redouterait un quelconque procès sur les homicides ou un procès en appel sur l'affaire Adji Sarr. Il sait que les avocats ne le rateraient pas et que ce pourrait être la fin de sa carrière politique comme ce fut le cas dans d'autres pays pour des affaires moins graves. C'est aussi pourquoi le groupe parlementaire largement majoritaire à l'Assemblée nationale ne va jamais abroger la loi portant amnistie contrairement à la promesse que M. Sonko avait faite.

Nous restons optimiste, même si nos recommandations patriotiques relatives à la reddition des comptes ; à la recherche des vérités sur les événements de 2021 à 2024 pour l'indispensable prise de mesures par l'État, responsable de la protection du patrimoine immatériel (paix ordre public, stabilité et cohésion sociale) du Peuple sénégalais, afin que de pareilles choses ne se reproduisent plus ; à l'administration de la justice pour les faits susceptibles d'être qualifiés de crime contre l'humanité ; au sursaut patriotique ; au retour vers Dieu, et à la réconciliation, n'ont pas été mises en œuvre par les gouvernants sur décision du Président de la République.

Optimiste et exclusivement préoccupé par le bien du pays, nous invitons très respectueusement tous les citoyens qui aiment le Sénégal de manière désintéressée, et qui ne sont pas égarés par la passion du pouvoir ou par l'amour excessif pour un leader, à s'engager pour la défense de la République et pour un loyal accompagnement du PR, afin qu'il puisse apporter de manière optimale sa pierre à la construction sans fin du pays, notamment par une consolidation du bon héritage (car il y en a) et le « Jubanti » des mauvais legs de l'ancien régime.

Les députés du Parti des PASTEF ayant pris leurs responsabilités dans le but d'affaiblir l'adversaire de leur mentor en 2029, il appartient alors au Président de la République d'utiliser tous les moyens constitutionnels, légaux, démocratiques et judiciaires à sa disposition pour sauvegarder les intérêts du pays qui sont au-dessus de tout, et notamment de ses intérêts personnels et de ceux de M. Ousmane Sonko.

Face à un combat fratricide qui a déjà causé de lourds préjudices au pays, notre conviction est que tous les patriotes indépendants ne doivent pas afficher une neutralité et / ou une impartialité. Ils doivent se mettre du côté de celui qui est la clef de voûte des Institutions ; qui « incarne l'unité nationale, est le garant du fonctionnement régulier des institutions » (article 42 de la Constitution) et est l'unique responsable devant le Peuple qui l'a choisi en 2024 pour un meilleur devenir du pays, jusqu'en 2029.

Cependant nous affirmons d'ores et déjà que le PR a aussi besoin de plus de conseillers sincères, non politiciens au sens péjoratif du terme, et de « patriotes développeurs » ayant donné la preuve de leur savoir- faire et savoir-être, pour optimiser la vitesse de marche vers la relance économique et la « transformation systémique » du pays qui commande « la transformation ou le reformatage des cœurs et des esprits ».

NOTES :

[1] : Le loyalisme qui est détestable est une fidélité aveugle à une autorité légitime. C'est le lot de tous ceux qui ne se souciant pas du légal, du juste et du vrai, sont prêts à soutenir l'autorité dans ses injustices, ses iniquités, ses méchancetés, ses malversations et ses entorses à la primauté de l'intérêt général en totale porte-à-faux avec les lois, les règlements et les principes moraux commandés par le bien.

[2] : https://www.facebook.com/share/v/1QeU434q86/
M. Ousmane Sonko a notamment affirmé : « le 17 novembre ñu jox une victoire éclatante et écrasante au Président Bassirou Diomaye Faye pour mu mona appliquer sa politique ».
Notez « sa politique » et non « le PROJET » car face à l'héritage socioéconomique, le Président de la République a dû adapter sa vision et le projet politique qu'il défendait en tant que Secrétaire général du parti des PASTEF.

[3] : Non-fidélité à un principe. M. O. Sonko était contre la pratique de ces autorités qui, assises sur les richesses du pays, peuvent envoyer leurs enfants étudier à l'étranger et négliger notre éducation nationale. Pourtant deux de ses enfants sont actuellement à l'étranger.
https://web.facebook.com/reel/1146244128336436

[4] : M. Ousmane Sonko qui affirme clairement qu'il fallait plus de morts pour mettre la pression sur Macky Sall qu'il voulait déloger du Palais. Ici des extraits de divers propos qu'il a tenus en différentes occasions qui prouvent qu'il est l'un des principaux responsables des homicides entre 2021 et 2024, par ses nombreux appels au combat contre l'ordre établi. Il est aussi incontestable qu'il est le politicien, aspirant à présider la République, qui a tenu les propos les plus violents totalement condamnables.
https://web.facebook.com/reel/1907863743473045
https://www.tiktok.com/@ngerseul/video/7686904975661747489?_r=1&_t=ZS-9A65gnRQ9PK

[5] : Considéré malgré tout, comme un saint qu'on vénère, les députés, de son parti, debout, tout de blanc vêtus, ont commis le 26 mai 2026, un sacrilège et une grave atteinte à la laïcité, en accueillant à l'Assemblée nationale M. Ousmane Sonko, « bu selmi » (le saint) avec le chant religieux **(«** Tala'al Badru 'Alayna **»)** qui a été utilisé pour l'accueil du Prophète Muhammad (PSL) à Médine.

[6] : Les termes « révolution » et « guide de la révolution » n'apparaissent dans aucun des programmes des candidats du parti des PASTEF depuis l'élection présidentiels de 2019 : « JOTNA. "Li ñëp bokk, ñëp jot ci". Programme de politique économique et sociale. Sonko Président » ; « Projet SONKO pour un Sénégal meilleur, de justice, de paix, de valeurs, de sécurité, de partage équitable des richesses… le 15 septembre 2023 » ; « Programme politique "Yoonu Dëgg". Ensemble pour un Sénégal juste et prospère de Bassirou Diomaye » et « Diomaye Président. Le PROJET pour un Sénégal souverain, juste et prospère ».

[7] : Nous avions clairement affirmé dans notre articles intitulé « Convictions et conseils d'un ainé » publié le 28 avril 2025 que M. Ousmane Sonko est l'un des cinq (5) principaux inducteurs ou responsables des homicides qui ont été commis entre 2021 et 2024. Nous avons repris cette affirmation dans la deuxième partie de l'article intitulé « « Reddition des comptes, vérités et justice, en toute vérité » sous le titre « les vérités et la justice, en toute vérité » publié le 18 mai 2026, donc avant son limogeage. La note nº1 de ce dernier article est libellé comme suit :
« Nous avions écrit : « La formulation d'une proposition de réponse à cette question devrait être subordonnée à la prise en compte : - (…) ; - des cinq (5) inducteurs directs ou indirects des crimes non amnistiés et qui devraient influencer les mesures qu'il faudra prendre pour que le pays ne vive plus ces drames générés par des hommes politiques. Il s'agit de la volonté de l'ex-PR d'éliminer politiquement M. Ousmane Sonko pour l'élection présidentielle de 2024, comme il l'avait réussi avec les sieurs Karim Wade et Khalifa Sall pour celle de 2019 (1) ; l'affaire dite « Adji Sarr » (2) dans laquelle une fréquentation par M. Ousmane Sonko d'un salon de massage a été exploitée pour en faire une arme de destruction, très probablement sous l'instigation de M. Mamadou Mamour Diallo qui aurait voulu se venger de M. Sonko pour sa plainte relative à l'affaire des 94 milliards (3) ; une résistance légitime de ce dernier qui a profité de sa capacité de mobilisation de la jeunesse (4), qui a finalement payé le plus lourd tribut ; l'affaire Mame Mbaye Niang contre Ousmane Sonko (5) que le premier a finalement transformée en une arme pour obtenir l'inéligibilité du dernier ».

Le 16 novembre 2026

Colonel de Gendarmerie (er) Tabasky DIOUF
Grand officier de l'Ordre national du Lion et Commandeur de l'Ordre du Mérite
Membre fondateur de l'Initiative « Jog Ngir Senegaal ».